

EKOCID

Nettoyage et détartrage du matériel de traite



1. PROPRIETES :

EKOCID est un produit liquide acide concentré non moussant. Il est utilisé pour éliminer les souillures organiques et minérales du matériel de traite

2. MODE D'EMPLOI :

EKOCID s'utilise en solution à 0,5 % à chaud (40-60°C) ou à 1 % à froid. La concentration d'utilisation est adaptée en fonction de l'importance des souillures, du mode de nettoyage et du matériel utilisé.

Pré rinçage à l'eau froide ou chaude potable.
Aspirer la solution à 0,5 % (50 g pour 10 litres d'eau à 60°C).
Faire circuler ou laisser tremper pendant 1/4 d'heure.
Rinçage à l'eau froide potable.

EKOCID s'utilise en alternance avec LACTALIN EKOCHLOR de manière à assurer un nettoyage complet et économique. Cette opération de nettoyage en deux phases a de multiples avantages. Tout d'abord les micro-organismes et les bactéries sont très sensibles aux variations de pH. De plus, les matières organiques s'éliminent mieux en milieu alcalin, alors que les souillures minérales sont plus sensibles aux attaques acides.

Sécurité : Ne jamais mélanger EKOCID et LACTALIN EKOCHLOR.

Produit conforme au cahier des charges de l'agriculture biologique.
Conformément au règlement CEE N°2092/01 notifié du 24 juin 1991.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1 % :	1,5 +/- 0,5
Densité à 20 °C :	1,14 +/- 0,02
Composition :	Acide nitrique et acide phosphorique
Solubilité dans l'eau à 20°C	Miscible en toute proportion
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.

4. CONDITIONNEMENT :

Bidon de 25 KG
Fût de 72 KG

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Se référer à la fiche de données de sécurité.
Produit à usage strictement professionnel.
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

Produit conforme au règlement 2092/91, REPAB, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 20-09-2005